

Monsieur le Président,

La Direction générale des Finances Publiques et le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique viennent de publier deux notes : l'une portant sur l'analyse de l'année 2019 et de la conséquence de la mise en place du Prélèvement à la source, l'autre donnant un pré-bilan de la campagne IR 2022.

Sans surprise, l'étude de la DGFIP portant sur 2019 semble conclure à un aspect positif du PAS sur la contemporanéité. Il faut dire qu'elle ne nous a jamais habitués à tirer des bilans honnêtes et constructifs des nombreuses réformes et expérimentations mises en place depuis sa création.

Pourtant, il ressort de ces documents que la campagne d'avis donne lieu à une régularisation d'impôts pour près de deux tiers des foyers imposables alors que le Prélèvement à la Source était censé supprimer ces ajustements...

Pourquoi une telle proportion ? Parce que les contribuables ne se sont pas emparés de cette réforme, et pour cause.

Rappelons qu'à l'époque la communication du gouvernement et de l'administration fiscale, menée en parallèle de celle sur la déclaration automatique, portait justement sur le fait que l'impôt s'adapterait automatiquement à la situation des contribuables !

Cette communication trompeuse a donc mis le public dans une forte position d'attente là où ce nouveau système reposait sur une plus grande veille et réactivité des contribuables.

Sur le fond, Solidaires Finances Publiques regrette l'absence d'étude sociologique liée à la mise en place du PAS. Existe-t-il un degré d'appropriation différent en fonction de la classe sociale ? Est-il mieux ou moins mal assimilé en fonction du degré d'étude ? Qu'en est-il pour les plus jeunes ou pour les personnes plus âgées ? La modulation est-elle moins importante chez les personnes fragiles que chez les autres ? Le PAS a-t-il aidé et favorisé le consentement à l'impôt ? Pour nous ces aspects sont aussi importants que les résultats purement fiscaux de la réforme.

En effet l'impôt est un lien important entre la société et l'individu, et le renforcement du consentement à l'impôt est indispensable au bon fonctionnement d'une démocratie.

Pour Solidaires Finances Publiques, transiger avec le principe d'une fiscalité juste, comprise des citoyennes et des citoyens, et donnant lieu à contrôle afin de garantir l'égalité de toutes et tous devant l'impôt, est extrêmement dangereux. N'oublions pas que l'injustice fiscale est bien souvent le terreau des révoltes populaires.

D'où l'absolue nécessité de conserver de vrais services de proximité composés d'agentes et agents formés, habilités et en capacité d'apporter une réponse réellement adaptée et personnalisée aux demandes d'information et d'accompagnement des contribuables dans ce qui représente un acte citoyen fort.

Ces agentes et des agents ont par ailleurs démontré qu'ils et elles étaient essentiels pour contrecarrer la fraude industrielle favorisée par l'automatisation, que ce soit, par

exemple, en matière de RICl ou de FDS, comme nous vous le faisons régulièrement remonter.

Il est donc urgent de cesser de supprimer des emplois et de démolir notre réseau en éloignant toujours plus le contribuable, à Paris comme dans le reste de la France. Il faut lutter contre l'incompréhension du système tout comme la trop grande compréhension de l'automatisation de notre système et des fraudes qui en découlent.

Et pourtant, les sujets à l'ordre du jour de ce CTL (comme des suivants) relèvent une fois de plus de ce NRP destructeur qui met toujours plus à mal nos missions, nos emplois et nos services de proximité, reléguant les sujets métier à la toute fin de l'année.

Au programme de ces CTL, fusions des SIP des 1, 2, 3, 4, 8, 9 et 10^e arrondissements, des SIE des 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 11 et 17^e arrondissements, des PCE des 1, 2, 8 et 17^e arrondissements.

Le NRP est définitivement la priorité de la DRFIP. Un fort potentiel à conduire les changements est sans surprise exigé pour le poste de directeur ou directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris. A l'occasion de l'avis de vacance d'emploi, nous avons d'ailleurs découvert que la DGFIP avait des ambitions et des valeurs, nous nous sommes demandées lesquelles en dehors de l'autodestruction.

La DRFIP existe depuis le 01/09/2010, et voilà 12 ans que nous ne cessons de fusionner des services pour leur garantir une taille critique.

12 ans que nous sacrifions des centaines d'emplois chaque année.

12 ans que nous n'arrivons pas à fusionner les bases informatiques.

12 ans que nous dépensons de l'argent dans des restructurations, aménagements, déménagements sans fin, en sacrifiant l'essentiel.

Jusqu'à quand ?

La bête est insatiable et vous vous demandez encore pourquoi nos collègues s'inquiètent de leur avenir dans cette administration ?